

Documents, Articles de Lois et Contacts,

pouvant vous être utile pour protéger les forêts sur votre commune

Nous souhaitons vous transmettre, en complément de la brochure, les différents liens et documents que nous avons en notre possession, afin que vous puissiez agir en faveur des forêts communales et privées enregistrées sur votre territoire, tel que vous le permet votre pouvoir de maire et/ou de conseiller.es municipales. Les articles de lois qui pourraient vous être utile, sont retranscrits dans leur intégralité, dans l'annexe « Articles de Lois ».

- **Pour faire un état des lieux des coupes rases en France, en Limousin, sur votre commune et prendre connaissance des alternatives**

- Le rapport d'expertise sur les coupes rases et le renouvellement des peuplements forestiers en contexte de changement climatique, rendu par le GIP Ecofor consultable en ligne via le lien suivant : <http://www.gip-ecofor.org/wp-content/uploads/2021/10/CRREF-RESUME-GENERAL.pdf> ou <http://www.gip-ecofor.org/crref-rapport-dexpertise/>

- L'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques (EFESE 2019) : <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/publications/Efese%20-%20Rapport%20de%20premi%C3%A8re%20phase%20-%20Du%20constat%20%C3%A0%20l%27action%20-%20Synth%C3%A8se.pdf>
<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/levaluation-francaise-ecosystemes-services-ecosystemiques#les-evaluations-nationales-des-ecosystemes-francais-2>

- Le lien vers une cartographie des coupes rases : <https://ee-sufosatclearcuts.projects.earthengine.app/view/sufosat-clearcuts-fr>

- Le lien vers une cartographie des coupes rases commune par commune, avec accès au forêt score de votre commune : <https://aumitan.com/foret-score.html>

- La Sylviculture Mélangée à Couvert Continu (SMCC) : <https://foretnature.be/wp-content/uploads/2023/02/ASK-broch-gest-francais-web.pdf>

- L'URCOFOR, organisme vers lequel vous pouvez vous tourner pour avoir des informations complémentaires sur la SMCC et qui peut dispenser des formations aux élu.es forestiers : <https://collectivitesforestieres-nouvelleaquitaine.fr/>

- **Pour pouvoir comprendre et mettre en application les outils de protection de la forêt, des haies et de la biodiversité, lors de la mise en place ou de la révision des PLU ou PLU.i sur votre commune**

- Les Articles du Code de l'Urbanisme, pouvant vous aider à préserver les forêts, lors de la définition de la Trame Verte et Bleue dans le PLU ou PLUi :

Les articles L 113-29, L 113-30, L 151-23, L421-4, L 151-8, R151-43 4°, R151-43 5°, L113-1

- L'Article du Code de l'Environnement, pouvant vous aider à préserver les forêts, lors de la définition de la Trame Verte et Bleue dans le PLU ou PLUi : **L'article L215-14**

- Des documents et vidéos qui pourraient vous être utiles :

Note Technique « La Trame Verte et Bleue dans le Plan Local d'Urbanisme » :

https://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/note_technique_cdr_tvb_n3_plutvb.pdf

Note Technique « Intégrer la Trame Verte et Bleue dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation » :

https://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/note_technique_cdr_tvb_n2_oap_tvb.pdf

Les vidéos sur les Trames Vertes et Bleues ont été réalisé par l'OFB et sont visionables via le lien suivant : <https://vimeo.com/showcase/trameverteetbleue>

D'autres vidéos aident à comprendre « Comment protéger les haies, grâce aux Trames Vertes et Bleues sur les communes :

<https://www.trameverteetbleue.fr/webinairesTVBsaison1>

Le document pdf, sur lequel se base les vidéos ci-dessus, est téléchargeable via le lien suivant :

https://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/ressources/WebinaireTVB_S1E1_ABC%26Haies%20REMY_14052025.pdf)

- **Exemple de la ville de Cluny, qui a protégé 400ha de vieux chênes lors de la mise en place de leur PLU :** <https://cluny.fr/vers-un-nouveau-plan-local-urbanisme/>

- **Réglementation pour protéger les haies sur vos communes :**

https://www.arb-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/ARB/Articles/Articles-PDF/4_A.DEMARTY_Haies_outils_protection.pdf

- **Les Espaces Boisés Classés (EBC) :**

https://www.cnpf.fr/sites/socle/files/2025-04/OFB_CNPF_guide_reglementation_zonages_fiche3.pdf

Le cabinet Conseil Bio'insight, pourra vous conseiller sur la définition des trames vertes et bleues, lors de la mise en place des PLU ou PLU,i : 04 72 74 03 99

- **Pour que vous puissiez faire diminuer le nombre de coupes rases sur votre commune**

- La réglementation des coupes de bois : <https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/gestion-durable-des-forets/coupes-et-travaux/reglementation-des-coupes-de-bois>

Des informations complètes se trouvent sur le site de la DDT 19, consultable par le

lien : <https://www.correze.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture-et-alimentation/Agriculture-et-foret/Foret-Filieres-Bois>

Les articles du code forestier qui concernent les coupes sont cités dans le "Questions-réponses"

suivant : <https://www.correze.gouv.fr/contenu/telechargement/8866/59017/file/>

[4 QUESTIONS REPNSES-COUPES.pdf](#)

Et celles sur le défrichement : <https://www.correze.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture-et-alimentation/Agriculture-et-foret/Foret-Filieres-Bois/Defrichement-Autorisation-de-defricher>

- Les listes des espèces protégées en France et en Nouvelle-Aquitaine et Limousin : <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/listes-des-especes-protegees-au-titre-de-l-article-a1728.html>
<https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/les-listes-rouges-regionales-a9991.html>

- Les articles du Code de l'Environnement définissant comme répréhensibles tout acte qui porte atteinte aux cours d'eau et aux habitats d'espèces protégées :
Les articles 411-1, 432-2, 432-3

- La réglementation, les arrêtés pouvant être pris par la commune pour définir le délai de déclaration préalable au chantier forestier empruntant les voies communales et chemins ruraux et un exemple de formulaire d'état des lieux avant et après travaux détaillés par Fibois : <https://www.fibois69.org/img/comptes/4/outils/21.pdf>

- Les articles du Code de la voirie routière, du Code général des collectivités territoriales et du code pénal vous permettant de prendre un arrêté, pour définir le délai de déclaration préalable au chantier forestier empruntant les voies communales et chemins ruraux :

- **Les articles L113-2, L116-1, L116-2, R116-1, R 116-2, L141-1, L141-2, R141-3, R141-9 du code la voirie routière**

- **Les articles L2212-1, L2212- 5, L2213-4, L2122-21 du code général des collectivités territoriales**

- **Les articles R718-27 et L718-9 du Code Rural sur la réglementation de l'affichage en bordure de coupe et la déclaration de travaux en mairie**

- **L'article R610-5 du Code Pénal**

- Les arrêtés, pris en ce sens par la commune de Vaunac sont consultable sur leur site internet : <https://www.vaunac.fr/arretesreglementation>

- Contacts :

DDT de la Creuse : Téléphone : 05 55 51 59 00 / Courriel : ddt@creuse.gouv.fr

DDT de la Corrèze : Téléphone : 05 55 21 83 13 ou 05 55 21 80 74 / Courriel : ddt@correze.gouv.fr

DDT de Haute-Vienne : Téléphone : 05.19.03.21.46 / Courriel : ddt@haute-vienne.gouv.fr

OFB Service départemental de Creuse 05 55 52 24 81 / sd23@ofb.gouv.fr

OFB Service départemental de Corrèze 05 55 26 48 15 / sd19@ofb.gouv.fr

OFB Service départemental de Haute-Vienne 05 87 79 86 23 / sd87@ofb.gouv.fr

PNR Millevaches en Limousin : 05 55 96 97 00

PNR Périgord-Limousin : [05 53 55 36 00](tel:0553553600) / info@pnrpl.com

Conservatoire d'Espaces Naturels en Limousin : 05 55 03 29 07

CRPF Nouvelle-Aquitaine : 0556015470 / nouvelle-aquitaine@crpf.fr

- **Outils réglementaire facilitant l'acquisition de forêts, par les communes, et aides à l'investissement en forêt**

Le droit de préférence articles L331-24 du code forestier et le droit de préemption articles L331-22 du code forestier (cf annexe articles de loi)

- L'État français, les Régions avec le cofinancement du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), les Conseils Départementaux et certains acteurs privés de la filière bois soutiennent l'investissement en forêt :

<https://www.the-forest-time.com/fr/investir-en-foret-aides-financieres-avantages-fiscaux-513167097>

- **En ce qui concerne les contrats d'Obligation Réelle Environnementale (ORE)**

- Le document détaillant ce qu'est une ORE est téléchargeable via le lien :

https://portail.documentation.developpement-durable.gouv.fr/exl-php/document-affiche/mte_recherche_avancee/OUVRE_DOC/9093?fic=mpdouv00263501.pdf

- Article permettant d'exonérer de taxes foncières les propriétés forestières, pour lesquelles le propriétaire a signé un contrat d'ORE : Article 72 de la Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016

- **Pour faire la demande de réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale et comprendre ce en quoi cela consiste :**

- Des documents et autres supports pourront vous aider dans vos démarches et demandes de subvention :

Guide Méthodologique :

<https://www.calameo.com/ofbiodiversite/read/0035029488a65c81f59b3>

Note Technique « Prendre en Compte les Haies dans les Atlas de la Biodiversité Communale » :

https://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/note_technique_prise_en_compte_haies_dans_abc_vf.pdf

Candidater à la subvention via le lien suivant :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/61e1-mieux-connaître-et-mobiliser-pour-agir-pour-l/>

- Des contacts et personnes vers qui vous pouvez vous tourner pour demander des renseignements et de l'aide dans vos démarches :

Les référents, de l'Office français de la biodiversité, de la région Nouvelle-Aquitaine :

mathieu.chanseau@ofb.gouv.fr ; caroline.berthier@ofb.gouv.fr ;
gabrielle.lamontagne@ofb.gouv.fr

Des associations de naturalistes en Limousin, qui peuvent réaliser l'Atlas de la Biodiversité sur votre commune ou à contacter en cas de projets de coupe rase sur une parcelle qui vous semble être un réservoir de biodiversité, afin qu'elle y réalise une étude de terrain :

- le Champs des Possibles (Atlas de la Biodiversité, Inventaires naturalistes, études):
lechampsdespossibles23@gmail.com

- Limousin Nature Environnement (diagnostics, inventaires naturalistes, animations-vulgarisations, plans de gestion, événementiels, Tel : 05 55 48 07 88) : laloutre87@lne-asso.fr

- Sources et Rivières du Limousin (recueil de données, études, action de défense ou de protection. Éducation à l'environnement. Participation, information, études, contentieux, conseils.) : contact@sources-rivieres.org

- > Délégation Territoriale LPO Limousin (études espèces, études d'impact, animation ZPS, constitution base de données avifaunistique etc.) : limousin@lpo.fr / 0555322023
www.limousin-lpo.fr

- Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (diagnostics, plans de gestion, inventaires, aménagement, vulgarisation, événementiel.) : gmhl@gmhl.asso.fr ou g.metegnier@gmhl.asso.fr

- Société Limousine d'Odonatologie (sensibilisation, diagnostics, inventaires, aménagement, vulgarisation.) : odonateslimousin@gmail.com

- Amicale Charles Le Gendre des Botanistes du Limousin (inventaire, description, sauvegarde des espèces menacées. Recueil de données, études, action de défense ou de protection.. Contribution aux inventaires, aux ZNIEFF, atlas flore du Limousin, travail avec CBNMC. Tél. : 05 55 48 07 88) : isabellejacob@laposte.net ou nawrot.olivier@gmail.com

- Conservatoire Botanique National du Massif Central Antenne Limousin (recueil de données, études, action de défense ou de protection des abeilles..) :

emilie.chammard@cbnmc.fr ou nathalie.maillet@cbnmc.fr

- Société Mycologique du Limousin (identification et inventaire des champignons du Limousin, établissement de listes d'espèces déterminantes, de listes rouge, étude des ZNIEFF (en collaboration avec la DREAL)) : socmyclim.87@gmail.com

- L'association Carduelis (recueil de données, études, action de défense ou de protection. Sensibilisation du grand public à travers la réalisation de documentaires animaliers et la publication d'une revue naturaliste pour le Limousin) : carduelis@laposte.net

- Le Jardin sauvage (recueil de données (inventaires vers CBNMC, CPIE), préservation des milieux naturels de Brive intégrés au nouveau PLU de la ville, nombreuses expositions en partenariat avec la Municipalité de Brive, Récréasciences en Limousin..) :

dominigaudefroy@orange.fr ou contact@jardinsauvage.fr

- Thierry Thevenin (Botaniste, Naturaliste expert, réalisation d'inventaire avec la connaissance des statuts de protection et de conservation des espèces et des habitats) :

herbesdevie@gmail.com

- Michel Barataud (Naturaliste expert, spécialisé dans l'étude des chiroptères) :

michel.barataud1@orange.fr